



*Mairie*

*14 Boulevard Voltaire - B.P.11 - 66002 ELNE Cedex*

*Tél. 04 68 37 38 39*

*Courriel : [mairieelne@ville-elne.com](mailto:mairieelne@ville-elne.com)*

*Site : [www.ville-elne.fr](http://www.ville-elne.fr)*

**ARRÊTÉ PROVISOIRE**  
**DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**  
**PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville d'Elne,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande de l'entreprise SADE CGTH – DR du SUD-OUEST en date du 4 mai 2023,

**VU** les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que des **travaux sur le réseau AEP** vont avoir lieu, et que durant cette période la circulation et le stationnement des véhicules empêcheraient le bon déroulement du chantier,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera interdite (plan de déviation joint) :

du **lundi 15 mai 2023**

au **lundi 12 juin 2023**

**Boulevard Voltaire** (dans la partie comprise entre le n° 2 et le n° 12).

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3** : Sécurité et signalisation de chantier :

L'entreprise **SADE CGTH – DR du SUD-OUEST, domiciliée, TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARLILLY CEDEX**, devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté, telle qu'elle résulte notamment de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et (et notamment son 1-8<sup>ème</sup> partie consacrée à la signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992 modifié.

**ARTICLE 4** : En application de l'article R417-10 du Code de la Route, l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules gênants visées à l'article 1 ci-dessus pourront être prescrites par les agents habilités dans les conditions prévues aux articles L 325-1 à L325-3 du Code de la Route.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'ELNE ainsi qu'à l'entrée et à la sortie du chantier.

.../...

.../...

**ARTICLE 6** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ELNE, le 4 mai 2023

P/ le Maire,

L'Elu délégué aux travaux

Francis MOLINA



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à son affichage

Le :

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier – 6, Rue Pitot – 34000 MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Zuegg

Sage-femme LLUGANY  
GUERY Julie

Rue du Jinfoule

Déviaton

Av. Narcisse Planas

Rue du Colonel Arnaud Beltrame

Residence Oxygen

Pompes Funèbres  
JC Palotis - Stuc

Cimetière

Rue du Languedoc

Rue du Béarn

Rue du Marché

Rue des Fontaines

Rue du Lan

Rue des B...

Vincoeur Catalan  
Ceviste

Le zéro déchet catalan  
(Les Pois Bleus)

La Banque Postale

Rue d'Alenya  
Rue Pey  
Rue du Souvenir Français

histoire d'analyses  
ales Medilab

Franprix Bd Voltaire

Gibou Arts Graphiques

- Banque et assurance

zone travaux

Maison

Av. Narcisse Planas

D-40

Agence CENTURY  
21 Carre PAS...

ROUTE  
BARRÉE

Déviaton

D-40

D-40

D-40

D-40

D-40

D-40

ActionVape  
Boutique de cigarettes électroniques

BNP-Paribas - Elne

Rue du Souvenir Français

Mairie d'Elne

Cimetière ancien

Cimetière

Home Méga Services

Rue des B...

Jardinerie f  
Ferme tempor

Delb  
Jeratr

Av. Narcisse Planas

Rue des B...

Rue des B...